

### CREATION D'UNE PISCINE (articles R 421-2 et R 421-9 du Code de l'urbanisme)

Vous devez déposer un dossier de déclaration préalable lorsque vous envisagez la construction d'une piscine dont le bassin a une surface comprise entre 10 et 100 m2 et dont la couverture éventuelle est inférieure à 1,80 m.

Le délai d'instruction est de 1 mois à partir du moment où votre dossier est complet. Une majoration de 1 mois est appliquée si le dossier est situé en périmètre des monuments historiques ou en site inscrit.

Le service urbanisme de proximité se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13h30 à 17h00 pour répondre à vos questions

#### Pièces à fournir

## ■ Formulaire CERFA N°13404\*06 rempli et signé ou Formulaire CERFA N°13703\*06 rempli et signé

### ■ Plan de situation Indiquer échelle et orientation Si possible plan au 1/2000

#### Plan de masse (plan cadastral Format A4) à récupérer au service du cadastre ou sur le site Internet http://cadastre.gouv.fr Indiquer échelle et orientation Si possible plan au 1/500°

#### Etat des lieux

Photos du terrain existant dont 3 exemplaires en couleurs au minimum en vue rapprochée et lointaine

#### Projet

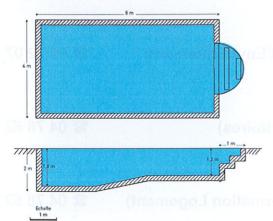
 Plan masse avec emplacement côté de la piscine et du local technique

Indiquer échelle et orientation

- Avec indication des réseaux d'évacuation des eaux
- Avec indication des limites séparatives
- Avec indication des arbres existants maintenus et éventuellement supprimés.

#### Plan en coupe du terrain Avec insertion de la piscine

Coupe Verticale avec niveau du terrain naturel



### Dossier en 7 exemplaires





# Adressé ou déposé à : VILLE DE CALUIRE-ET-CUIRE DIRECTION PROXIMITE ET CADRE DE VIE SERVICE URBANISME DE PROXIMITE

PLACE DU DOCTEUR DUGOUJON 69300 CALUIRE-ET-CUIRE

Vous pouvez télécharger les imprimés de déclaration préalable sur le site Internet :

www.service-public.fr
Espace particuliers > Logement > Urbanisme

### COORDONNÉES DES PARTENAIRES VILLE DE CALUIRE-ET-CUIRE :



1	Service Urbanisme de proximité
	MAIRIE DE CALUIRE-ET-CUIRE - PLACE DU DOCTEUR DUGOUJON - 2ÈME ETAGE

PLACE DU DOCTEUR DUGOUJON - 69300 CALUIRE-ET-CUIRE

**2** 04 78 98 80 53

Service Proximité Urbaine
 Mairie de Caluire-Et-Cuire – place du docteur Dugoujon – 2ème etage

**2** 04 78 98 80 72

>	Métropole de Lyon 20 rue du lac 69003 LYON	
	Consultation des règles d'urbanisme sur http://plu.grandlyon.com	

**2** 04 78 63 40 40

### Permanence avocat-conseil en Mairie de Caluire-et-Cuire Plus d'informations

**3** 04 78 98 80 80

### Consultation gratuite des avocats nouveau palais 67 rue Servient 69003 LYON

**2** 04 72 60 72 72

# U.D.A.P. (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) 6 quai saint Vincent-69283-LYON-cedex01

**2** 04.72.26.59.70

### A.N.A.H (aides financières à l'amélioration de l'habitat privé) 165 r Garibaldi - 69003 LYON

**2** 04 78 62 54 98

### Cadastre 165 rue Garibaldi - 69003 LYON http://cadastre.gouv.fr

☎ 04 78 63 37 25☎ 04 78 63 37 00

### Ministère de la culture Service Régional de l'architecture Quai Saint Vincent 69001 LYON

**2** 04 72 00 44 71

# C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) 6 bis Quai Saint Vincent 69001 LYON

**2** 04 72 07 44 55

### D.D.T. (Direction Départementale des Territoires) 165 Rue Garibaldi - 69003 LYON

**2** 04 78 62 50 50

A.D.I.L. (Association Départementale Information Logement)
 9 Rue Vauban 69006 LYON

**2** 04 78 52 84 84